



Règlement Festival Photoreporter OFF de Saint-Brieuc
du samedi 19 Octobre 2019 au dimanche 17 Novembre 2019 inclus

Article 1 : Objet

L'association Le OFF organise un concours national de photo-reportage.
Offrir un espace d'exposition aux photographes retenus, participer à l'approche photographique du festival international en baie de Saint Brieuc et à l'animation de l'agglomération et de la ville de Saint Brieuc ; tels sont nos objectifs.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous, amateurs comme professionnels.
Ne peuvent concourir : les membres du jury.
La participation à l'appel à candidatures demandée aux photographes est de 20 € .

Article 3 : Thème

Le thème du photo-reportage présenté est libre.

Article 4: Les droits et devoirs des parties prenantes

Le photographe s'engage à respecter les clauses ci-dessous :

-Le photographe s'engage pour la période du samedi 19 Octobre au dimanche 17 Novembre 2019 dans le cadre du festival OFF à exposer dans le lieu attribué par l'organisateur.

Cette année, sont principalement retenus :les médiathèques ou centres culturels de Plérin, Languieux, Yffiniac, Ploufragan, la maison St Yves, la Galerie des Champs proche de la maison du Festival , deux espaces extérieurs (en cours de détermination).

-Le photographe s'engage à exposer durant le festival OFF, le nombre et les photos retenues par le jury lors de la sélection.

-Lors du dépôt de votre dossier, votre reportage devra être décrit :

°En indiquant le format proposé des photographies ainsi que leur nombre définitif.(maximum:25 photos)

°Le type et la taille des encadrements ou la dimension du cadre si les tirages sont réalisés en impression directe sur PVC par exemple.

°Le tirage : Une bonne qualité est requise.L'association se réserve le droit de ne pas exposer un reportage dont la qualité ne serait pas au rendez-vous.Si tirage maison effectué par le photographe, 3 tirages A4 de qualité seront à fournir avec le dossier d'inscription.

°Les modalités d'organisation de l'accrochage et du décrochage seront définies par l'association Le OFF en collaboration avec le photographe.

°L'organisation et les frais liés au vernissage de l'exposition (non obligatoire), sont à la charge du photographe et/ou du lieu d'accueil en accord avec lui.

°Il est recommandé au photographe d'assurer s'il le désire, ses photos,même si l'exposant met tout en œuvre pour protéger l'exposition accueillie.

°La vente directe sur les lieux d'exposition ainsi que l'affichage des prix ne sont pas autorisés.Toutefois les relations commerciales sont permises : cartes de visite sur les lieux...

°Le photographe autorise gracieusement l'association « Le OFF » à publier les photos de communication de son exposition au nombre de deux tirages (300 dpi) qu'il aura lui-même déterminées lors du dépôt du dossier de présélection, sur tous les supports existants ou ayant trait au OFF.

°Dans leurs parcours photographiques, les exposants retenus préciseront « Le Off » lors de toute communication liée à leur participation.

°Le photographe accepte que l'exposition présentée soit projetée partiellement ou en totalité lors de présentations publiques.

°Il est interdit d'utiliser le logo et l'appellation « Le Off » sans autorisation de l'association sous peine de poursuites judiciaires.

°Les reportages proposés ne devront pas avoir été exposés durant l'année écoulée en Bretagne et être inédits sur l'agglomération briochine.

Les exposants (lieux visés ci dessus) :

Les horaires des lieux intérieurs seront déterminés par les médiathèques,les centres culturels, la Galerie commerciale des Champs, la maison St Yves.

Ils déterminent également le nombre d'emplacements mis à disposition du

photographe, l'éclairage disponible et le mode d'accrochage proposé (maxi: 25 photos).

Ils déterminent en collaboration avec le photographe si besoin , le vernissage et son organisation, sachant que la date de celui ci devra pour des raisons de communication, être transmise aux organisateurs du festival Photoreporter Off avant le 10 Octobre 2019 à l'adresse mail suivante : photoreporter2019.off@gmail.com.

Le vernissage commun aura lieu le samedi de l'ouverture du festival. il est donc conseillé si possible d'éviter des vernissages individuels ce jour là .

L'association « Le Off » s'engage à :

Informers le Photographe du lieu d'exposition qui lui est attribué deuxième quinzaine de Juillet.

Assurer la communication du Off : Vernissage en début de festival, relations Presse, Flyers, Affiches, Facebook Photoreporter le OFF, Site web en propre (<http://festival-photoreporter-le-off.fr/>).

Assurer un suivi technique et une présence tout au long du festival (nom et adresse mail fournis aux photographes retenus).

Article 5 : Modalités de participation

Pièces à joindre et à adresser par courrier à l'association :

- Fiche de renseignements dûment remplie et envoyée par courrier avec chèque de 20 €uros à l'ordre de Association le OFF.

Adresse : Photoreporter le OFF, 13 rue de la ville Junguenay 22950 Tregueux.

Pièces à joindre par mail à l'adresse : photoreporter2019.off@gmail.com.

- Les photos proposées sur support numérique. Si autres supports, contactez nous à l'adresse mail ci dessus.

-2 photos libres de droits que vous sélectionnerez pour toutes les communications du festival et qui seront à fournir en 300 dpi.

Le présent règlement n'est pas à renvoyer. En signant la fiche d'inscription, le photographe s'engage à l'avoir lu et en avoir accepté les termes.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 6 : Jury

Tout dossier reçu sera soumis à un jury de sélection qui déterminera les expositions retenues pour l'édition 2019. Nous vous informerons de la décision du jury de

sélection dans la deuxième quinzaine de Juillet et de la démarche finale à suivre pour vos expositions .

Article 7 : Dotation et prise en charge de frais photographiques

1) Un prix d'un montant de 1000 € sera attribué à un reportage sélectionné par le jury. Cette dotation sera offerte par nos partenaires, le Crédit Mutuel de Bretagne et Optic 2000 . Il sera remis par ces derniers, au photographe ou collectif de photographes retenu, lors du pot de fin de festival.

2) Les reportages des membres de l'association ne concourent pas aux prix du jury.

3) Deux autres projets seront également retenus par le jury pour être présentés en extérieur (espaces en cours de détermination) ; les frais de tirage de l'exposition seront alors assurés par l'association et les épreuves réalisées resteront la propriété du photographe ou du collectif de photographes, à l'issue du festival.

4) Une participation plafonnée à 400 € pour les frais de tirage sera accordée à tous les photographes sélectionnés sauf pour les deux photographes ou collectifs de photographes dont les projets sont retenus en extérieur. Ceci se fera sur présentation de la facture totale de leurs tirages et/ou encadrements datée de l'année en cours.

5) Une aide financière au transport sera allouée sur la base de Mappy ou Michelin ou SNCF, pour deux trajets aller retour domicile/Saint Briec si l' adresse du photographe se situe à 50 kms ou au delà. L'aide au transport ne pourra pas dépasser 200 €.

Article 8: Envoi

Le dossier est à envoyer avant le mercredi 17 juillet 2019 minuit, comme défini en article 4.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail photoreporter2019.off@gmail.com

Modifié à Saint-Brieuc, le 30 Avril 2019.

Mireille Sallarès
Présidente de l'association le OFF.